

Etude bilan, évaluation et prospective du Contrat de rivière Sornin Jarnossin (2017-2022)

Compte rendu des ateliers de bilan

Table des matières

Compte rendu de l'atelier de bilan « Environnement ».....	2
Compte rendu de l'atelier « Elus » n°1.....	8
Compte rendu de l'atelier « Agriculture ».....	13
Compte rendu de l'atelier « Elus n°2 ».....	19

Introduction

Dans le cadre de l'étude « Etude bilan, évaluation et prospective du Contrat de rivière Sornin Jarnossin (2017-2022), des ateliers de bilan ont été animés dans le but de recueillir le point de vue d'un ensemble d'acteurs du territoire sur la mise en œuvre et les résultats du contrat.

Un ensemble d'acteurs concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants du Sornin et de Jarnossin, ont participé à ces ateliers. Deux séances ont été organisées avec des élus du territoire. Une séance a rassemblé les acteurs de l'environnement. Une séance a réuni les acteurs du monde agricole.

Les échanges (environ 2h par atelier) ont été structurés autour des différents volets du contrat. Pour chaque volet, les débats ont été amorcés à partir d'une question sollicitant le point de vue des participants sur l'évolution de la situation sur le territoire et la contribution du contrat de rivière à ces évolutions. La réponse à cette première question a été réalisée par le biais de cartons de couleurs permettant de distinguer et comptabiliser les points de vue. Les débats ont ensuite concerné des points spécifiques de chaque volet, en fonction des réflexions et questions soulevées. En dernière partie de séance, les participants ont également été invités à se prononcer sur des questions transversales à l'ensemble des volets concernant la gouvernance du contrat, l'ancrage territorial des structures porteuses, la concertation, les partenariats, etc. La mobilisation à chacun de ces temps d'échange a été satisfaisante. L'atelier dédié au monde agricole a notamment rassemblé un nombre important de participants. Les ateliers dédiés aux élus ont également connu une participation intéressante.

Le présent document propose une synthèse des discussions pour chaque atelier. Des encadrés synthétisent les points de vue. Les parties détaillées restituent un contenu plus précis des débats.

Compte rendu de l'atelier de bilan « Environnement »

Date : Lundi 3 octobre 2022 (14h-16h)

Lieu : Saint-Denis-de-Cabanne

Participant(e)s

1. Nicolas Matray, Charlieu-Belmont Communauté (Assainissement)
2. Cécile Diaz, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
3. M. de Meaux, propriétaire riverain
4. Rémi Chassignol, Fédération de pêche de Saône et Loire
5. Louise Soucille, Charlieu-Belmont Communauté (PCAET)
6. Jean-Jacques Jandeau, AAPPMA de Chauffailles
7. Jean-Yves Lacorne, AAPPMA de Chauffailles
8. Robert Danière, AAPPMA du Sornin
9. Léa François, Conservatoire d'espaces naturels Auvergne Rhône-Alpes
10. Maurice Auray, Fédération de pêche de la Loire (Vice-président)

Contenu des discussions

La présentation succincte du contrat de rivière a suscité quelques questions. Des précisions ont été demandées par certains participants sur le bilan du contrat. Ils ont été informés que les éléments de bilan seront présentés lors de la restitution du bilan-évaluation en début d'année 2023.

Des précisions ont également été demandées sur les partenaires ayant contribué au financement du contrat (outre l'agence de l'eau).

Les représentantes des CEN AURA et Saône et Loire ont indiqué que leurs structures interviennent peu dans sur les bassins versants du Sornin et du Jarnossin et que leurs contributions au bilan seraient réduites. Elles ont signalé leur intérêt pour cette procédure et l'élaboration de la suivante.

Volet A : Qualité des eaux

Synthèse des discussions

- L'information sur la qualité de l'eau dans les bassins versants du Sornin et du Jarnossin n'est pas connue bien qu'elle suscite un intérêt de la part des acteurs du territoire.
- Les activités sur le territoire, notamment l'agriculture, sont globalement peu impactantes sur la qualité de l'eau mais certaines pollutions persistent et doivent être traitées par les collectivités (principalement : fonctionnement de déversoirs d'orage, piétinement des bovins sur les petits cours d'eau, etc.)
- Le suivi piscicole réalisé par la Fédération de Pêche de Saône et Loire ne montre pas d'amélioration significative. La thermie des cours d'eau est en hausse et constitue un élément déterminant de la qualité.
- La communication en vue d'une poursuite de l'amélioration des pratiques autour des différents usages qui impactent la qualité de l'eau est nécessaire et à développer.

Contenu détaillé des discussions

Quelques constats sur la qualité de l'eau

Les avis partagés par les participants concernant l'évolution de la qualité des eaux sur les bassins versant Sornin et Jarnossin se sont révélés mitigés.

Vert <i>amélioration</i>	Jaune <i>Pas d'évolution</i>	Rouge <i>Dégradation</i>	Gris <i>Sans avis</i>
1	5	0	4

Quelques participants ont partagé des impressions spontanées sur la qualité de l'eau. Un riverain a témoigné d'un sentiment de bonne qualité globale des eaux du fait que l'eau du réseau d'eau potable est bonne (vote vert). Des membres des AAPPMA présentes ont partagé le fait que l'on remarque toujours la présence de déchets dans le cours d'eau du bassin versant malgré les efforts globalement faits pour les préserver.

La fédération de pêche de Saône et Loire a communiqué des informations objectives basées sur les résultats de pêches électriques. Sur le long terme, on ne constate pas de résultats probants concernant la qualité ichtyologique. La qualité de l'eau varie beaucoup en fonction de la climatologie. Selon lui, l'augmentation de la thermie de l'eau dans les cours d'eau du territoire a d'importants impacts sur la qualité.

Une information non disponible sur la qualité de l'eau

Un aparté dans la discussion a porté sur la question de l'information disponible concernant la qualité de l'eau. Le représentant du service assainissement de Charlieu Belmont Communauté a indiqué ne pas disposer d'information bien que cela soit utile au fonctionnement du SPANC (informations sur les ressources en eau superficielles et souterraines). Selon lui, les échanges d'information entre le Symisoa et ce service se sont essentiellement faits au moment de l'élaboration du contrat de rivière (taux de connexion, taux de conformité, etc.) Par la suite, ils ont été quasiment nuls. Les participants à l'atelier se sont accordés sur le fait que l'information concernant la qualité de l'eau n'est pas disponible à leur niveau.

Une faible dégradation de la qualité de l'eau mais des pollutions ponctuelles à prendre en compte

Selon plusieurs participants, la dégradation de la qualité de l'eau dans le bassin versant ne peut pas être considérée comme sévère, comparativement à d'autres zones et d'autres cours d'eau très impactés. Sur les bassins versants du Sornin et du Jarnossin, les systèmes agricoles sont majoritairement centrés sur l'élevage extensif qui sont peu impactants sur la qualité de l'eau.

En ce qui concerne le fonctionnement des stations d'épuration, beaucoup de déversoirs d'orage dysfonctionnent en cas d'événements pluviaux importants. Cela conduit à des pollutions dans les cours d'eau, notamment sur la commune de Chauffailles. Les représentants des AAPPMA disent en être régulièrement témoins et s'étonnent que cela n'ait pas d'impact direct sur la santé du bétail qui s'abreuve dans les cours d'eau. Selon eux, le Symisoa n'est pas directement responsable sur cette question.

La représentante du PCAET (Plan Climat-Air-Energie territorial) a signalé que des pollutions par des bâches plastiques sont régulièrement observées dans le Jarnossin. Elles proviennent principalement de l'agriculture mais également des particuliers. Globalement, elle a constaté que les pollutions plastiques ne sont généralement pas ou peu mesurées sur les eaux continentales (contrairement aux zones marines) bien qu'elles aient des impacts importants.

Des évolutions de pratiques ?

Les participants à l'atelier ont partagé différents constats en termes d'évolutions de pratiques liées à l'environnement. Un riverain a constaté que les pesticides étaient de moins en moins utilisés dans l'agriculture. Au niveau du service assainissement de Charlieu Belmont Communauté, des prises de

conscience sont constatées par rapport aux dangers de certains produits. Globalement, les produits polluants sont aujourd'hui interdits et cela permet de vrais changements.

Les débats qui ont suivi peuvent être résumés de la manière suivante. Certains problèmes persistent cependant en termes de gestion de déchets polluants. Les conditions de prise en charge de certains déchets spécifiques ne sont pas connues par leurs usagers, ce qui implique des pollutions. Cela concerne notamment certains déchets liquides, qui sont versés dans les bouches d'égout sans connaissance du fait qu'il s'agit du réseau pluvial non traité. Cela concerne également des déchets non pris en charge en déchetterie, et pour lesquels il n'existe pas d'information sur leurs modalités de stockage ou de traitement. Pour limiter ces situations, un travail transversal entre les différentes structures concernées semble nécessaire. Par ailleurs, il est prioritaire de renforcer les actions de communication, notamment en direction des jeunes générations. Certaines générations pourraient avoir atteint un seuil difficilement dépassable en termes de changement de pratiques.

Enfin, pour les représentants des AAPPMA, le piétinement des bords de cours d'eau est une pollution persistante. Il est particulièrement impactant sur les petits cours d'eau situés en amont des bassins versants.

Volet B1 : Gestion et aménagement des milieux

Synthèse des discussions

Les participants à l'atelier ont débattu sur certains points de la gestion des milieux aquatiques :

- Ils ont notamment discuté la stratégie de continuité écologique et la pertinence d'une approche visant le retrait de tous les seuils.
- Ils ont débattu sur l'intérêt des zones humides pour le territoire.
- Ils ont également interagi sur le choix des cours d'eau faisant l'objet de restauration de la ripisylve et pointé le fait que les petits affluents devraient être prioritaires.

Contenu détaillé des discussions

Les points de vue concernant la gestion des cours d'eau se sont avérés majoritairement positifs. En particulier, 6 participants se sont prononcés positivement.

Vert <i>Amélioration</i>	Jaune <i>Pas d'évolution</i>	Rouge <i>Dégradation</i>	Gris <i>Sans avis</i>
6	0	1	3

Le vote rouge a été choisi par un représentant de l'AAPPMA de Chauffailles pour signaler la non prise en compte des pratiques de pêche dans les travaux réalisés au niveau des berges des cours d'eau. Le propos a été relativisé par la qualité du travail réalisé et ses impacts potentiels sur les milieux aquatiques (créer des zones de vie/refuge pour les poissons). Cependant, l'accès au cours d'eau par les pêcheurs n'est plus possible sur certains tronçons.

Concernant l'effacement des seuils

Selon les représentants de l'AAPPMA de Chauffailles la suppression des seuils est une stratégie questionnable du point de vue de ses impacts sur la biodiversité en période de sécheresse. L'absence de seuils dans un cours d'eau quasiment à sec ne permet par la retenue d'un minimum d'eau qui maintiendrait une petite quantité de poissons en vie. Ils déplorent le fait que cet enjeu ne soit pas pris en compte dans la stratégie de restauration de la continuité écologique dans les cours d'eau. Par ailleurs, ils considèrent que

les opérations de diversification du lit des cours d'eau avec la pose de cailloux et rochers peut contribuer au réchauffement de l'eau.

La fédération de pêche de la Saône et Loire a précisé que l'impact de l'effacement des seuils dépendait des conditions d'écoulement du cours d'eau. Sur les cours d'eau où les assecs sont importants, la pertinence d'effacer un seuil peut être questionnée. L'élargissement du lit et l'étalement de la lame d'eau contribuent au réchauffement de l'eau. Dans d'autres cas, notamment lorsqu'un cours d'eau est très déficitaire, conserver une hauteur d'eau à certains endroits peut être bénéfique pour la faune qui trouve quelques zones de refuge. Ce point de vue sur les aspects positifs des seuils dans certains cas est partagé par le représentant de la Fédération de pêche de la Loire.

Globalement, certains participants s'accordent à dire que cette question est traitée de manière trop dogmatique alors qu'il semble important d'analyser chaque situation et de voir ce qui fait sens par rapport au changement climatique.

Concernant la restauration de la ripisylve

Les retours des participants riverains des cours d'eau du bassin versant sont globalement positifs sur la qualité du travail réalisé sur la ripisylve dans le cadre du contrat de rivière. « *La politique de plantation et d'entretien des berges est très intéressante.* » « *La restauration de la ripisylve est bien faite.* » La qualité du travail tient notamment, selon eux, à l'investissement du Symisoa. Une communication plus large sur ce travail semble toutefois nécessaire (pourquoi et comment planter, quelles espèces sont intéressantes, etc.) Selon la Fédération de pêche de Saône et Loire, ce travail de qualité mériterait d'être davantage réalisé sur les affluents des cours d'eau principaux. La priorité mise par tous les contrats de rivières sur les drains principaux n'est pas pertinente. Cela tient aux stratégies soutenues par les agences de l'eau davantage qu'aux choix des syndicats de rivière. Or, les petits affluents sont déterminants de la thermie de l'eau des cours principaux. Des interventions sur ces cours d'eau seraient nécessaires. Cela constitue un travail plus complexe que sur les cours d'eau plus importants du fait que les petits cours d'eau traversent généralement des parcelles agricoles et que leur mise en défens implique une coupure de la parcelle en deux.

Concernant les espèces invasives

Plusieurs espèces invasives animales et végétales sont présentes sur le territoire et méritent une attention selon les participants à l'atelier. Les ragondins fragilisent fortement les berges. Les riverains ont le sentiment que leur population augmente. La renouée du Japon très présente mais les solutions techniques sont toutes insatisfaisantes. Le territoire accueille également une grosse population de hérons qui pratiquent une prédation importante de poissons (ainsi que de rongeurs) dans les cours d'eau. Cette espèce protégée ne peut faire l'objet d'aucune action malgré son impact important sur les populations piscicoles.

Concernant les zones humides

Différents points de vue ont été partagés concernant les zones humides présentes dans les bassins versants du Sornin et du Jarnossin.

Un propriétaire riverain a regretté de ne pas avoir été mis au courant de la réalisation d'un inventaire (dans le cadre du précédent contrat de rivière) incluant notamment des zones humides sur sa propriété. Selon lui, dans le monde agricole, il existe une méfiance vis-à-vis de ce type de démarche et une crainte que cela implique d'importantes contraintes à l'avenir (interdiction de fauche sur certaines périodes, impossibilités de curage, etc.).

Selon les représentants de l'AAPPMA Chauffailles, ce recensement est important afin de pouvoir protéger les zones humides. En effet, elles ont été beaucoup drainées au cours des dernières années. Il est important de les connaître pour pouvoir préserver les milieux et les ressources.

Pour le CEN de Saône et Loire, cet inventaire a pour l'instant eu peu de débouchés. Ses résultats ont été peu communiqués (vers les agriculteurs, vers les partenaires techniques, etc.) Peu d'actions ont été réalisées : plans de gestion, MAE, info des élus en vue de mesures de protection dans les PLU, etc. Le représentant de la Fédération de pêche de la Saône et Loire partage le point de vue selon lequel il est

important que cet inventaire puisse se concrétiser en actions du fait que les zones humides sont des éléments des écosystèmes aussi importants que la ripisylve.

Les discussions à ce sujet se sont terminées sur un débat ouvert sur l'intérêt, pour le territoire, d'avoir des zones humides, des réserves collinaires, etc. Quelles différences entre ces deux points de présence de l'eau dans le bassin versant ? Qu'est-ce qui favorise l'infiltration de l'eau dans les nappes ? Qu'est-ce qui l'empêche ? Les participants ont reconnu que les positions sur ces sujets complexes étaient diverses. La Fédération de pêche de Saône et Loire a rappelé l'exemple du cours d'eau « La Genette » qui se constitue en une succession d'étangs et dont l'indice de qualité de l'eau est au plus bas.

Volet B2 : Risque d'inondation

Selon les participants, les dispositifs de mesure de niveau d'eau ont été positionnés en plusieurs endroits clefs du bassin versant, permettant à un système d'alerte d'être opérationnel. Cependant, n'étant pas directement concernés, ils ne savent pas si ce système est efficace.

L'importance d'un travail de manière transversale sur ce sujet (avec les services d'urbanisme notamment) a été rappelée.

Le cours d'eau représentant le principal enjeu d'inondation sur le territoire est le Bézo, à Charlieu. Un projet a été élaboré pour répondre aux besoins en termes de protection. Les participants se sont interrogés sur le fait que cette protection soit suffisante ou non. Ils ont convenu qu'il reste impossible de se protéger totalement contre ce type d'événement. Certains ont souligné le caractère couteux de ces investissements. Concernant le dialogue territorial animé autour du projet de restauration du Bézo à Charlieu, les participants à l'atelier n'ont pas été concernés. Une représentante de Charlieu Belmont Communauté a participé, à titre personnel, à une balade organisée par la Maison des Jeunes de Charlieu mettant en avant les objectifs du projet en termes d'amélioration de la qualité de l'eau et de préservation des milieux naturels. Elle a permis à la fois d'informer les participants (habitants de Charlieu, avec et sans enfants) et de recueillir leurs points de vue, leurs sensibilités, etc.

Volet C : Animation du contrat de rivière

Synthèse des discussions

- Les participants à l'atelier ont confirmé la légitimité des porteurs du contrat de rivière Sornin Jarnossin à endosser cette responsabilité du fait de leurs compétences et leur expérience.
- La visibilité du contrat sur le territoire existe auprès de certains acteurs et fait défaut au niveau du grand public, ce qui nécessite de développer la communication.
- La gouvernance du contrat est satisfaisante mais les liens avec d'autres démarches territoriales portées par les collectivités pourraient être renforcées.

Contenu détaillé des discussions

Une légitimité du Symisoa et de Charlieu Belmont Communauté à porter le contrat de rivière

Les participants à l'atelier ont convenu de la pertinence d'une procédure à l'échelle du bassin versant. Auparavant, la gestion des cours d'eau par les communes ne permettait pas d'avoir une cohérence de territoriale. « *On envoyait tout chez le voisin* ». La cohérence amont-aval est apparue petit à petit, au travers de l'action des syndicats de bassin, qui se constituent en interlocuteurs uniques sur ces questions. Le

Symisoa, en particulier, connaît les réalités et les acteurs du territoire. Cela constitue les conditions d'une gestion pertinente.

Les intercommunalités sont également des structures pertinentes pour assurer cette mission. La taille est cependant un élément déterminant. Les structures trop importantes ne fonctionnent pas bien. La question de l'élargissement du territoire couvert par le Symisoa doit être regardée sous cet angle. Selon les participants, il peut être envisagé d'intégrer un ou deux sous bassins versants orphelins. Mais, conserver une échelle locale reste important pour maintenir le lien de la structure au territoire. Par ailleurs, le fait que les bassins versants du Sornin et du Jarnossin se situent sur 3 départements et 2 régions implique une complexité de gestion (administrativement, en termes de temps, etc.) et de pilotage des contrats de rivière.

Une visibilité centrée sur certains acteurs et une communication à développer

La newsletter du contrat de rivière a été relevée par les participants comme étant un support de communication intéressant comportant des informations synthétiques et invitant à aller consulter le site internet. Un témoignage : « *La newsletter m'invite à aller sur le site, sinon je n'irais pas.* »

Selon eux, le Symisoa et le contrat de rivière qu'il porte sont connus des élus, des pêcheurs et des riverains. Le syndicat est reconnu comme l'acteur de référence de gestion des rivières sur le territoire, par les personnes que ce sujet intéresse. Cette visibilité ne touche cependant pas le grand public qui n'a pas connaissance des objectifs du syndicat et de son action. Ce manque d'information constitue parfois un terrain favorable aux rumeurs. Les actions de sensibilisation réalisées en partenariat avec des associations (FNE, FD de pêche etc.) sont en ce sens très pertinentes.

Selon certains, le Symisoa se caractérise également par une pratique du dialogue. Par cet investissement dans les échanges avec leurs interlocuteurs, l'équipe du syndicat « *parvient à convaincre, petit à petit, les moins convaincus* ».

Une gouvernance satisfaisante et des articulations avec certains acteurs à renforcer

Les participants à l'atelier n'ont pas partagé de remarques particulières concernant la dynamique globale du contrat et les questions d'équilibre des investissements et des actions entre les différentes zones.

Les représentantes du CEN AURA et du CEN Saône et Loire ont posé la question de la maîtrise d'ouvrage du contrat de rivière. D'autres structures que le Symisoa assurent-elles la maîtrise d'ouvrage de certaines actions ? C'est le cas des CEN pour des procédures mises en œuvre sur des territoires voisins (notamment sur la thématique des zones humides). Cela peut être un élément à réfléchir pour la prochaine procédure.

Les représentants de Charlieu Belmont Communauté ont considéré avoir assez peu de liens avec le contrat territorial. C'est notamment le cas entre le PCAET et le contrat alors que des articulations pourraient être construites. Le représentant du service assainissement a également regretté que des collaborations plus poussées ne soient pas mises en place entre l'intercommunalité et le Symisoa dans le cadre de chantiers communs sur la qualité de l'eau. Cela semble, selon lui, particulièrement pertinent du fait que ces structures partagent objectifs et partenaires financiers sur la question de la qualité de l'eau.

Les représentants des AAPPMA présentes ont mis en évidence des collaborations différentes avec le Symisoa. Alors que l'AAPPMA du Sornin a des interactions régulières avec le Symisoa sur différentes actions, l'AAPPMA de Chauffailles regrette de ne pas être assez consultée sur les actions réalisées dans les cours d'eau.

Compte rendu de l'atelier « Elus » n°1

Date : Lundi 3 octobre 2022 (19h-20h30)

Lieu : Saint-Denis-de-Cabanne

Participant(e)s

1. Jean Francois Demurger, Maire de Saint-Denis-de-Cabanne
2. Anne Nevers, Adjointe de à la mairie de Saint-Martin-de-Lixy
3. Cyrille Brunet, Maire de « Tancon »
4. Gérard Simon, Maire de Belmont de la Loire
5. Hervé Buisson, adjoint à la mairie de Mussy sous Dun
6. Jean-François Buisson, adjoint à la mairie de Mussy sous Dun
7. Bernard Chignier, Maire de Belleroche
8. Laurence Boyer, Mairesse de Coutouvre
9. Myriam Breton, conseillère municipale de la commune de Sevelinges
10. Jean-Marc Lombard, Maire de Jarnosse
11. Jean Pierre Thévenet, Maire de Villers
12. Guillaume Descaves, Maire de Saint-Nizier-sous-Charlieu

Contenu des discussions

La présentation du succincte du contrat de rivière a amené les participants à s'interroger sur la réalisation de « mesures » sur le territoire pour constater les évolutions de la qualité de l'eau. Leur intérêt portait notamment sur les effets des efforts réalisés par les communes en termes d'assainissement (SPANC, etc.) A ces questions, il a été répondu que l'évaluation du contrat de rivière comprend un travail de compilation et d'analyse des données sur la qualité de l'eau qui sera mis à disposition des acteurs du territoire.

Volet A : Qualité des eaux

Synthèse des discussions

- Les discussions menées lors de l'atelier ont montré que les participants souhaitent accéder à des informations concernant la qualité de l'eau sur leur territoire.
- Une proportion d'élus présents à l'atelier avait une faible connaissance du contrat et ainsi que de ses maîtres d'ouvrage.
- Les élus représentant les communes où aucune action n'a été réalisé dans le cadre du contrat de rivière ont signalé l'importance des besoins sur leur territoire et l'importance d'une intervention.
- Une majorité d'élus présents a convenu que des évolutions significatives ont eu lieu sur le territoire en faveur de la qualité de l'eau, parmi lesquelles l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration et l'évolution des usages des pesticides.

Contenu détaillé des discussions

Vert <i>Amélioration</i>	Jaune <i>Pas d'évolution</i>	Rouge <i>Dégradation</i>	Gris <i>Sans avis</i>
3	3	0	6

Des besoins d'information et d'intervention sur certaines communes

Les participants ayant opté pour un vote gris ont témoigné de leur absence d'information (notamment de données chiffrées) au sujet de la qualité de l'eau. Par ailleurs, parmi eux, certains élus (Mussy-sous-Dun, Coutouvre, Sevelinges) ont signalé qu'il n'a pas été réalisé de travaux sur leur territoire dans le cadre du contrat de rivière. Pourtant, des besoins existent sur différents cours d'eau. Selon le Maire de Belleruche, sur le Botoret, par exemple, des entreprises forestières conduisent leurs activités sans contrôle. Les milieux se referment du fait du développement de la forêt et de l'absence de travaux. Des arbres tombent dans les cours d'eau. La végétation envahit. « *Les vaches qui patouillent...* » Sur la commune de Belleruche, il existait également un étang peu utilisé, non entretenu et dont les milieux se referment. Pour une partie des élus présents à l'atelier, leur manque d'information dépasse le seul sujet de la qualité de l'eau et concerne globalement l'action du Symisoa.

Un sentiment général d'amélioration de la qualité de l'eau

Selon le maire de Saint-Denis-de-Cabanne, sur le Sornin la situation s'est améliorée, au moins visuellement. Il a notamment constaté la disparition de l'écume blanche, présente auparavant dans le cours d'eau du fait de dysfonctionnements au niveau de systèmes d'assainissement collectif. Selon certains élus, la qualité de l'eau du Jarnossin n'est pas mauvaise, selon un diagnostic dont les résultats étaient « *plutôt encourageants* ». Les élus du territoire ont signalé l'existence de plusieurs points noirs à traiter, dont la station d'épuration de Saint-Denis-de-Cabanne qui « *s'approche de sa fin de vie* ».

Plusieurs participants ont témoigné du fait que le technicien de rivière du Symisoa avait contribué à l'amélioration de l'assainissement collectif sur le territoire en apportant des compétences techniques. Ils ont signalé son écoute et sa capacité à faire le lien entre les bureaux d'études techniques, la police de l'eau, les communes, etc.

Un participant a souligné la démultiplication des études techniques réalisées par des bureaux d'études sur le territoire et son interrogation sur l'efficacité de l'utilisation des fonds publics. Un élu a contrebalancé ces propos en rappelant l'importance des études notamment pour contrôler et évaluer l'action publique, d'en connaître les résultats et « *adapter le tir* ».

Une évolution constatée dans l'utilisation des pesticides

La discussion s'est ensuite centrée sur la thématique des pesticides. Différents élus ont témoigné d'actions menées en lien avec le Symisoa sur cette question : commandes groupées de matériel, animations avec la population. Ils ont constaté que des évolutions importantes ont eu lieu dans l'utilisation des pesticides au sein des communes et chez les agriculteurs. Même si « *des dents grincent encore* », des évolutions sont en cours. Le secteur agricole est, par ailleurs très peu concerné. Ils se sont interrogés sur les pratiques alternatives développées par les particuliers notamment (utilisation de vinaigre en remplacement des pesticides) et de l'importance de développer davantage l'accompagnement aux bonnes pratiques.

Volet B1 : Gestion et aménagement des milieux

Synthèse des discussions

- Globalement, les réalisations de ce volet du contrat se caractérisent par leur qualité du fait du professionnalisme des équipes qui les ont menées.
- Certains participants ont indiqué ne pas connaître les actions réalisées dans le cadre du contrat.
- L'entretien des ripisylves a suscité des discussions. Certains participants ont témoigné des contraintes limitant les possibilités des exploitants agricoles d'assurer l'entretien nécessaire.
- D'autres thématiques ont fait l'objet de débats contradictoires notamment la suppression des seuils ou l'inventaire des zones humides.

Contenu détaillé des discussions

Vert <i>Amélioration</i>	Jaune <i>Pas d'évolution</i>	Rouge <i>Dégradation</i>	Gris <i>Sans avis</i>
6	2	0	3

Les points de vue exprimés par les participants à l'atelier sur le volet de gestion des milieux aquatiques se sont révélés globalement positifs.

Des réalisations de qualité

Plusieurs participants ont abondé dans le sens de travaux réalisés avec professionnalisme et donnant des résultats de qualité. Différents exemples ont été cités : la réfection d'un pont sur la commune de Belmont de la Loire en faveur de la continuité écologique, un entretien des cours d'eau régulier et répondant aux besoins, la mise en place d'abreuvoirs, etc. La qualité de l'accompagnement technique apporté par le Symisoa au niveau des stations d'épuration a également été illustrée. Dans la commune de Saint-Denis-de-Cabanne, la réhabilitation d'un exutoire de canalisation a été accompagnée par le Symisoa à plusieurs niveaux : montage du dossier, obtention de financements etc. Selon le maire, cette expertise a été très appréciée.

Une communication insuffisante sur le contrat

Pour la Mairesse de Coutouvre, il est difficile de se positionner sur les résultats du contrat sur cette thématique du fait qu'elle ne dispose pas d'information. Plus globalement, les participants ont convenu qu'ils ont disposé d'une information satisfaisante sur le contrat de rivière lors de son élaboration et de la programmation des travaux. Par la suite, l'information à laquelle ils ont eu accès est celle qui est diffusée localement lorsque des travaux ont lieu. Un élu a signalé qu'il était parfois difficile de répondre aux questions des administrés sur des actions menées par le Symisoa faute d'information et même de contact avec la structure. Le Maire de Belmont de la Loire a indiqué qu'il partageait l'avis selon lequel l'information préalable à la réalisation de travaux n'était pas suffisante ou inexistante. « *Au minimum, l'envoi d'un mail préalablement aux travaux serait nécessaire.* » Il a, par ailleurs, insisté sur le fait que les travaux sont généralement bien menés et donnent des résultats satisfaisants.

Quid de l'entretien de la ripisylve ?

Une partie des débats a porté sur la problématique de l'entretien de la ripisylve. Certains participants ont indiqué que la ripisylve replantée serait très difficile à entretenir du fait des linéaires importants concernés. Sans entretien, le bord des cours d'eau s'embroussaille. Les clôtures sont envahies et il devient nécessaire de couper l'alimentation des clôtures électriques. Selon certains, il devrait être autorisé aux agriculteurs de débroussailler sous les clôtures afin d'effectuer un minimum d'entretien.

Ces discussions se sont poursuivies après la fin de l'atelier. Certains élus agriculteurs ont insisté sur le fait que l'entretien de la ripisylve a un coût qui ne peut être assumé par les agriculteurs : matériel (location chère), temps de travail. Par ailleurs, ils ont souligné l'importance de l'emplacement des arbres par rapport à la clôture afin de faciliter le passage de la débroussailluse.

Sur la pertinence de l'effacement des seuils

Selon le maire de Jarnosse, les impacts de l'effacement de nombreux seuils dans le bassin versant sont inquiétants. Le fait de ne plus retenir l'eau dans les cours d'eau implique une mortalité importante du cheptel piscicole en période de sécheresse. Les étangs et, plus globalement, le stockage de l'eau semble important, notamment dans les parties amont des cours d'eau. Selon d'autres participants, les travaux sur la continuité écologique des cours d'eau ont suscité beaucoup de discussions à Chauffailles et notamment la question de la pertinence de mobiliser d'importants fonds publics sur les continuités.

Quelle importance des zones humides sur le territoire ?

Différents avis sur les zones humides ont été exprimés lors de l'atelier. Selon certains participants, les inventories sont importants et doivent donner lieu, ensuite, à des actions de protection. Certains élus ont soulevé l'importance que ces zones ont jouée dans le fonctionnement des écosystèmes lors de la sécheresse de l'été 2022. Pour d'autres, les zones humides ne suffisent pas à répondre aux effets des canicules.

Volet B2 : Risque d'inondation

Les participants à l'atelier ont discuté rapidement de la manière dont le contrat de rivière traitait la question des inondations sur le territoire. Le manque d'information sur ce qui a été fait dans le cadre du contrat a de nouveau été souligné.

Un projet de digue en amont de Saint-Denis-de-Cabanne (non abouti) a été partagé. Le projet de réfection de la digue sur le Bézo à Charlieu a également été évoqué. Certains élus ont déploré le fait qu'un nombre trop important d'études soit nécessaire dans ce type de projet, impliquant des dépenses importantes.

Plus globalement, les participants ont indiqué que la thématique inondations était importante sur le territoire nécessitant que les zones inondables soient répertoriées sur les plans d'urbanisme et que les habitants soient bien sensibilisés aux risques.

Volet B3 : Gestion quantitative de la ressource

Selon le maire de Belmont de la Loire, la gestion quantitative de la ressource représente un enjeu important pour le territoire. Les élus présents ont échangé des points de vue différents sur la pertinence du stockage de l'eau, son intérêt (pour disposer d'eau en période de sécheresse) et ses inconvénients (réduction des infiltrations d'eau dans le sol et de l'alimentation des nappes). Ils ont convenu qu'il était important de s'éloigner des positions dogmatiques pour construire des solutions au cas par cas, en réponse aux enjeux.

Le débat s'est attardé sur les besoins en eau dans le secteur agricole. Le stockage d'eau pour l'abreuvement du bétail semble nécessaire pour réduire les prélèvements par les réseaux d'eau potable et prioriser la consommation humaine d'eau potable. Les participants à l'atelier ont reconnu collectivement la complexité de la question du partage des usages de l'eau : agriculture, consommation humaine, poissons, milieux, etc. Les besoins en eau sur le territoire pour l'irrigation ou pour l'industrie sont aujourd'hui faibles. Globalement, les enjeux quantitatifs sont plus ou moins forts selon les communes. Certaines communes telles que Belmont de la Loire étaient, au moment de l'atelier, approvisionnées par camion depuis 2 mois. Les élus ont partagé leurs inquiétudes sur l'avenir.

Volet C : Animation du contrat de rivière

Une communication nécessaire et à renforcer

La sensibilisation en milieu scolaire réalisée dans le cadre du contrat de rivière est connue d'une partie des élus présents à l'atelier. Ce sont, selon eux, des actions pragmatiques et pertinentes dont ils ne connaissent pas précisément le contenu.

Selon les participants, la communication sur le contrat de rivière n'est pas assez largement diffusée. Les emails ou courriers postaux arrivent au Maire ou aux secrétaires de mairie mais n'atteignent pas les conseillers municipaux. Des présentations des actions prévues au contrat de rivière lors des conseils municipaux permettraient de mieux sensibiliser les élus, y compris ceux qui ont récemment pris leurs fonctions. Cela pourrait se faire à l'image des communications faites par les intercommunalités au sein des conseils municipaux, notamment sur leurs plans d'action. Concernant le Symisoa, il s'agirait de présenter la structure, son rôle, ses objectifs, la manière dont les communes sont concernées, etc. Au niveau intercommunal, de la même manière, seuls les délégués Symisoa ont une vision des actions menées dans le cadre du contrat de rivière.

Au niveau du grand public, les élus se sont accordés sur le fait que le contrat de rivière et le Symisoa ne sont pas connus.

Une intervention sur le territoire à équilibrer ?

Lors des discussions, certaines communes se sont dites peu touchées par le contrat de rivière. Le Botoret a été pris comme un exemple de cours d'eau ayant peu bénéficié de travaux, de même que la commune de Mussy sous Dun. Certains élus ont indiqué qu'il était justifié que les interventions soient plus importantes sur les parties du bassin versant où les enjeux étaient les plus importants.

Compte rendu de l'atelier « Agriculture »

Date : Lundi 10 octobre 2022 (14h-16h)

Lieu : Chauffailles

Participant(e)s

1. Samuel Thouet, ferme de Ressins, éleveur
2. André Perret, retraité agricole (élevage allaitant), riverain du Sornin à Saint-Edmond
3. Dominique Vaisand, Maire Saint-Germain-en-Brionnais, Suppléant SMAAA et Symisoa ancien agriculteur et président d'un syndicat d'eau potable
4. Jean Farizy, élu à Chauffailles, délégué Symisoa
5. Marcel Beluze, riverain du Boteret et élu à la mairie de Chauffailles
6. Marc Ducarre, riverain du Bézot, agriculteur (élevage allaitant)
7. Francis Delangle, agriculteur à Saint Denis de Cabane (polyculture élevage)
8. Edmond Romagny, propriétaire d'une retenue collinaire sur le Tèche
9. Robert Delpuech, propriétaire-riverain sur le Tèche
10. Thierry Verchère, riverain des Equetteries, agriculteur (élevage allaitant)
11. Hervé Comte, riverain des cours d'eau Mussy, Sornin et Bezot, agriculteur-éleveur
12. Jean Blancheteau, conseiller environnement à la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
13. Yves Monvener, agriculteur allaitant, riverain du Chandonnet

Contenu des discussions

La présentation synthétique du contrat n'a pas suscité de remarques. Certains participants ont des données de bilan détaillées (ce qui a été réalisé ou non). Ils ont toutefois bien compris que l'objectif de l'atelier était de sonder leur connaissance et leurs points de vue sur le contrat à partir de ce qu'ils en connaissent. Ils ont partagé leur intérêt pour les résultats de l'exercice d'évaluation, lorsqu'ils seront disponibles.

Volet A : Qualité des eaux

Vert <i>Amélioration</i>	Jaune <i>Pas d'évolution</i>	Rouge <i>Dégradation</i>	Gris <i>Sans avis</i>
0	0	1	12

Les participants à l'atelier ont indiqué ne pas avoir d'information sur la qualité de l'eau du bassin versant et ne pas savoir sur quoi se baser pour juger de son évolution. Certains ont cependant supposé que la qualité se dégradait du fait du changement climatique.

Le représentant de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire a indiqué que son point de vue était négatif sur l'évolution de la qualité de l'eau sur le territoire du fait des résultats des analyses réalisées sur le nitrate. Dans l'Ouest du département, des pics de taux de nitrate dans les eaux ont été identifiés. Si les causes n'ont pas été totalement identifiées, elles semblent liées au réchauffement climatique. Pour cela, la Chambre d'agriculture travaille en étroite collaboration avec le Symisoa dans le cadre d'un des partenariats les plus

actifs du département. Un participant, élu au sein d'un syndicat des eaux, a indiqué avoir connaissance de ce phénomène. Il a partagé son étonnement de voir des taux élevés de pesticides et de nitrate sur des zones principalement concernées par l'élevage extensif. Selon lui, ces questions vont devenir des priorités dans les années à venir. Cela a été confirmé par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire qui travaille en lien avec le Conseil départemental sur la thématique du changement climatique.

Volet B1 : Gestion et aménagement des cours d'eau

Synthèse des discussions

- Une part importante des débats a porté sur les opérations de mise en défens et de restauration de la ripisylve sur le bord des cours d'eau. Les exploitants agricoles présents ont partagé leurs interrogations sur l'entretien de la ripisylve. Certains ont regretté un manque d'entretien. D'autres se sont interrogés sur les rôles et responsabilités des riverains et des porteurs du contrat de rivière dans l'entretien.
- Des discussions ont également eu lieu sur l'érosion (naturelle versus problématique), sur la continuité écologique (et la qualité des travaux réalisés), sur la biodiversité (et le retour de certaines espèces) ainsi que sur les zones humides.
- Sur la question des zones humides, les débats ont montré l'importance, pour les participants à l'atelier de préserver mais également de gérer ces zones humides afin qu'elles rendent service aux exploitations agricoles. Pour cela, le soutien aux agriculteurs via les MAEC est pertinent.

Contenu détaillé des discussions

Vert <i>Amélioration</i>	Jaune <i>Pas d'évolution</i>	Rouge <i>Dégradation</i>	Gris <i>Sans avis</i>
3	4	4	2

Interrogations nombreuses sur l'entretien de la ripisylve

Les discussions à la suite des votes colorés ont révélé un sentiment assez largement partagé d'un déficit d'entretien sur les cours d'eau.

Un agriculteur riverain du Sornin a partagé son incompréhension sur le fait que, dans sa zone, des arbres aient été coupés, il y a une dizaine d'années, sans qu'aucune autre plantation n'ait été faite. Selon lui, les berges se sont alors mises à se dégrader, sans qu'aucun entretien ne soit réalisé. Il a regretté un manque d'action du Symisoa dans la durée. D'autres agriculteurs ont abondé dans ce sens et indiqué que les interventions du Symisoa sont globalement bien faites, mais ensuite laissées trop longtemps sans entretien. « *On n'a plus le droit d'y aller, si on se fait attraper dans l'eau avec une tronçonneuse...* ». « *On a fait des demandes, elles restent lettre morte* ». « *On voit que des tronçons sont réhabilités et entretenus ailleurs mais rien n'est fait chez nous ; on ne comprend pas bien ce qui guide l'intervention du syndicat* ».

Un éleveur riverain des Equetteries a expliqué que le syndicat a est intervenu dans sa zone, il y a 10 ans environ. « *Aujourd'hui tout est en friche* ». Selon lui, aucun entretien n'est fait (à l'exception des arbres tombés). Le milieu se referme. « *On ne peut plus passer entre le fil de fer et la rivière* ». Il pense que la bande de 5 mètres de ripisylve est trop large. L'absence d'entretien fait que les clôtures sont prises dans la végétation. « *On ne va plus derrière, mais ils ne le font pas !* »

Un exploitant situé dans le bassin versant du Jarnossin, a expliqué qu'il a bénéficié de l'intervention de Charliu-Belmont Communauté sur ses parcelles. Selon lui, le travail réalisé par l'équipe en insertion était de qualité. Il a souligné la pertinence de mobiliser des personnes en insertion, l'importance de l'entretien réalisé et que ce travail soit fait en lien avec le secteur de la pêche afin que les pêcheurs puissent accéder

au cours d'eau. Il a cependant regretté que plus rien n'ait été réalisé à la suite de cette intervention. Il s'est dit très déçu du manque d'entretien. Selon lui, les rivières se referment. « *Vous ne risquez pas pêcher car il n'y a plus d'accès.* »

Un agriculteur riverain du Jarnossin, a expliqué que, dans sa zone, de jeunes arbres plantés dans le cadre de la restauration de la ripisylve ont rapidement dépéri, du fait du développement d'une végétation non entretenue. Selon lui, la qualité des travaux et les investissements réalisés ont été gâchées par ce défaut d'entretien. Ce propos a été complété par des interrogations sur ce qui guide les choix d'intervention ou non des équipes rivière. Certaines zones bénéficient d'un entretien et d'autres non. Pour quelle raisons (facilité de l'intervention, autres raisons) ?

Un éleveur a témoigné concernant une opération de restauration d'un étang lié au Sornin, avec pose de clôtures et mise en place d'abreuvoirs, (puits busés avec des pompes à nez). L'éleveur a confirmé que, dans cette zone, les vaches étaient très régulièrement dans l'eau et traversaient lorsque le niveau était bas, impliquant des conséquences probablement néfastes pour le cours d'eau. Selon lui, le travail de l'équipe rivière a été « *remarquable* », avec un dialogue facile sur les contraintes des exploitants (Ex : hauteur de fil pour faciliter la gestion).

Les participants à l'atelier se sont accordés sur le fait que plusieurs questions se posent sur l'entretien des cours d'eau. « *Ne pas savoir ce que l'on peut faire.* » « *Est-on autorisé à aller dans la rivière ou non, à entretenir la partie entre la rivière et la clôture, ou non ?* » Par ailleurs, ils ont insisté sur le fait qu'il existe un « *vrai problème* » d'adéquation entre les moyens du syndicat (le volume de ses équipes) et les besoins d'entretien au regard du linéaire de cours d'eau sur le territoire. On ne peut pas considérer que « *le Symisoa va s'occuper de tout.* » Il semble important de clarifier les rôles. « *Qui fait quoi, ce n'est pas toujours clair.* » Plus globalement, les participants à l'atelier ont posé différentes questions techniques sur la ripisylve à laquelle ils ont dit ne pas connaître la réponse (ex : distance de la ripisylve par rapport à la rivière, largeur de la ripisylve, etc.)

Enfin, les discussions ont porté sur ce qui permettrait aux agriculteurs de réaliser l'entretien de la ripisylve présente sur le territoire de leur exploitation. Un contrat ou une forme de prime dédommageant les agriculteurs permettrait, selon certains, d'obtenir des résultats satisfaisants et d'augmenter leur capacité d'action en complément de ce que réalise le syndicat. Un éleveur a cependant indiqué ne pas avoir souhaité contractualiser une Mesure Agroenvironnementale et Climatique (MAEC) orientée sur l'entretien de la ripisylve du fait que cela ne constitue pas son métier et renvoyait aux compétences du Symisoa.

La présence de ragondins a également été fréquemment citée. Selon les personnes présentes à l'atelier, cette espèce participe à la détérioration des berges. Les dégâts sont de plus en plus nombreux et le piégeage n'est pas suffisant. Un éleveur a témoigné sur la contraction de la leptospirose (maladie véhiculée par les rats et ragondins) par 10 de ses bêtes, en 2021. Il a indiqué que les éleveurs du territoire attendent des réponses quant à la gestion de cette espèce nuisible.

Quelques observations sur l'érosion

Les phénomènes d'érosion ont été évoqués à plusieurs reprises dans le cadre de l'atelier. Selon certains participants, sur le Bézo et le Mussy, des bancs de sable se déposent sur un côté et « *ça érode en face...* ». La rivière ne leur semble pas être « *assez gérée* ». Pour d'autres, il est normal que les cours d'eau érodent, se déplacent, « *prennent d'un côté, déposent de l'autre* ». Ce phénomène est, selon certains, accentué par les embâcles, qui lorsqu'elles se mettent en travers des berges occasionnent des érosions fortes. Un exploitant riverain du Sornin a témoigné du fait qu'il reculait tous les ans sa clôture de 2 à 3 mètres du fait que la station d'épuration de Saint-Denis-de-Cabanne située juste en aval crée un point dur et suscite une érosion forte.

Un regard positif sur les travaux en faveur de la continuité écologique

Une courte discussion sur les actions de restauration de la continuité écologique a mis en évidence des points de vue plutôt positifs des participants à l'atelier. Un riverain du Botoret à Chauffailles a parlé de travaux de suppression de seuils existants en soulignant la qualité des réalisations.

Avantages et inconvénients des zones humides

Le débat s'est ensuite concentré sur les zones humides et leur préservation. Quelques échanges ont porté sur le fait que leur drainage (notamment au moyen des « rails de prés ») n'est plus possible, pour certains du fait de la réglementation, pour d'autres du fait d'un manque de disponibilité. Certains participants à l'atelier ont décliné les conséquences de cela : « Les terres deviennent difficiles à exploiter. » « Les vaches y vont moins, les vergnes s'installent, les milieux se referment... Les vaches finissent par ne plus y aller ». « Les zones humides peuvent devenir impraticables ». Un riverain du Sornin à Saint-Edmond a indiqué la présence de nombreuses zones humides sur sa commune. Pendant l'été, elles ont, selon lui, apporté beaucoup d'humidité et constitueront des espaces intéressants dans le contexte de sécheresse qui caractérisera les années à venir. Certains agriculteurs ont bénéficié, dans le cadre du contrat de rivière, de MAEC pour les entretenir. Ces aides ont été globalement appréciées. Certaines restrictions ont été problématiques, notamment concernant la fumure. Des apports limités (tous les 3 ans par exemple) aideraient la production, selon certains participants. Par ailleurs, les dates d'entrée du troupeau sur les parcelles concernées sont assez restrictives. Certains exploitants aimeraient pouvoir y installer leur bétail dès le mois de mars. Les participants à l'atelier ont regretté ne pas avoir de visibilité sur la poursuite de ces aides et la continuité du dispositif.

Des constats positifs sur la biodiversité

Les participants à l'atelier ont partagé leur intérêt pour le retour de la loutre et du castor sur le territoire. Des indicateurs, selon eux, positifs en ce qui concerne la biodiversité. Un participant a témoigné sur des travaux ayant consisté à recréer un habitat propice à sa réinstallation. D'autres participants ont indiqué que, si le castor fait tomber des arbres, cela ne cause pas de dommage aux exploitations agricoles. (« Le castor se trompe rarement, les arbres tombent toujours dans l'eau ! »).

Les problèmes causés par les espèces végétales envahissantes, notamment la Jussie, ont été soulevés. Selon les participants, cette plante se déploie sur le bassin versant du Sornin-Jarnossin, en provenance de la Loire, elle-même très envahie. Elle s'étend progressivement sur le bassin versant. Certains milieux aquatiques sont complètement fermés. Les moyens de lutte sont réduits.

Volet B2 : Risque d'inondation

Les participants à l'atelier se sont peu étendus sur le risque inondation. Ils ont constaté l'existence de zones inondées de manière historique sur le territoire mais sans que cela implique de gros enjeux. Les principaux enjeux se concentrent autour du Bézo à Charlieu et ont été pris en compte dans le cadre du projet de réfection de la digue afin de protéger les riverains et tout un quartier de la ville. Selon un participant, sur ce projet, l'entrée biodiversité semble très ambitieuse (un peu trop ?) avec un objectif de protection d'une espèce de libellule endémique impliquant des opérations assez contraignantes.

Volet B3 : Gestion quantitative de la ressource

Raréfaction de la ressource et enjeux agricoles

Sur ce sujet, les participants se sont accordés sur le fait que la situation est de plus en plus préoccupante. Des exemples ont été cités tels que l'aval du cours d'eau des Equetteries à sec depuis la fin du mois de juin. Dans cette zone, un souci de partage de l'eau s'est présenté entre exploitants agricoles situés en amont et en aval du cours d'eau. Dans ce contexte, la question de la pertinence de l'installation de pompes à eau pour le bétail dans la rivière a été posée.

Les participants partagent le fait que l'activité agricole (en particulier l'abreuvement du bétail) a un impact important sur les systèmes d'approvisionnement en eau potable. En période de sécheresse, lorsque la disponibilité en eau dans les rivières n'existe plus, les syndicats d'eau potable voient la consommation augmenter sur leurs réseaux. Sur certaines communes, cela représente une pression importante. Le président d'un syndicat des eaux a confirmé les très grosses demandes auxquelles sa structure a dû faire face cet été et ses inquiétudes pour l'avenir. Il a indiqué qu'une retenue collinaire a dû être mobilisée, sur sa commune, pour l'abreuvement du bétail. Selon lui, cette solution a permis d'alléger la pression sur le réseau. Cela peut également être utile aussi pour la prévention des incendies, qui devient un véritable enjeu.

Des discussions sur les solutions pour répondre aux besoins

Certaines personnes présentes ont signalé que les retenues collinaires, bien qu'elles soient décriées, sont utiles. Certains ont témoigné du fait que, par le passé, beaucoup de fermes disposaient d'un étang pour soutenir leurs besoins en eau pendant la période estivale la plus critique. Un agriculteur a partagé, lors de l'atelier, un article paru récemment au journal Le Progrès indiquant que les retenues collinaires vont devenir des « oasis » pour la faune et pour la flore. Un second agriculteur a partagé des informations sur une retenue collinaire présente sur le territoire de son exploitation. Il s'agit d'une retenue au fil de l'eau, non conforme au regard de la réglementation. Un contournement sera nécessaire. Il s'est dit en attente des solutions techniques et financières. Il a indiqué que l'accompagnement du technicien de rivière du Jarnossin était, pour lui, déterminant (compétences techniques, lecture de la réglementation, ingénierie financière...).

Enfin, un participant a souligné que les souhaits de développement du maraîchage sur le territoire (notamment via les politiques publiques des collectivités) impliquent la nécessité d'un accès à l'eau (irrigation ?) Plus globalement, les participants à l'atelier ont rappelé l'importance de trouver des « justes milieux » et des compromis entre les besoins du territoire, la disponibilité de la ressource, le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques, etc.).

Volet C : Animation du contrat de rivière

Synthèse des discussions

- Les discussions ont montré un intérêt des participants pour davantage de sensibilisation (auprès de publics ciblés notamment les jeunes, le grand public), davantage de communication sur le contrat et les structures qui l'ont porté (afin qu'elles soient plus visibles).
- Un échange a également porté sur la concertation et la manière dont se discutent les interventions sur le terrain avec le Symisoa. Le souhait d'une plus grande prise en compte par le technicien de rivière du métier et des contraintes des agriculteurs a été partagé.

La sensibilisation des publics scolaires est considérée par les personnes présentes ayant participé à l'atelier comme une action pertinente. « *C'est bien pour les gamins* », ont estimé ceux qui ont eu vent de ces démarches par le biais de leurs familles. « *Ça les touche, ça les intéresse, ils en parlent* », ont-ils expliqué.

Les participants ont également cité des rencontres à destination des particuliers, sur l'usage des produits phytosanitaires. Ils ont estimé que cela était bienvenu et nécessaire pour accompagner ces publics dans l'évolution de leurs pratiques. Tout le monde ne connaît pas forcément, ni ne respecte pas nécessairement toute la réglementation. Par ailleurs, les techniques alternatives peuvent, selon eux, être mal utilisées et avoir des impacts sur la qualité de l'eau.

Plus globalement, ils ont insisté sur l'importance, de communiquer largement et de donner plus de visibilité aux enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. « *On est tous concernés* ». Il est nécessaire de permettre une prise de conscience des gens sur tous les aspects : quantitatif, qualitatif...

Du point de vue de la concertation, les agriculteurs présents se sont dits en demande de davantage de temps d'échange sur le terrain. Il s'agirait de renforcer la concertation avec les porteurs du contrat de rivière, non pas à travers des réunions, mais au bord de l'eau pour mieux se rendre compte des situations et mieux s'entendre... Ils ont notamment indiqué qu'il n'est pas toujours aisé de dialoguer avec le technicien de rivière du syndicat. Selon eux, il a un positionnement « *très carré* » et des positions très arrêtées « *ne laissant pas la place à la discussion* ». Les échanges sont plus fluides avec l'équipe rivière qui cherche davantage à comprendre les réalités de terrain, les enjeux auxquels les exploitants font face, etc. D'autres participants ont indiqué qu'avec le technicien, « *on ne peut pas discuter* », « *les choses sont très arrêtées* », « *il ne pointe que des choses qui ne vont pas* », « *on a l'impression, en tant qu'agriculteur, qu'on ne sait pas faire, ou qu'on ne fait rien de bien* », « *on a l'impression d'avoir la police de l'eau en face de nous* ».

Compte rendu de l'atelier « Elus n°2 »

Date : Lundi 10 octobre 2022 (19h-20h30)

Lieu : Chauffailles

Participant(e)s

1. Bertrand Collaudin, Maire de Curbigny
2. Patrice Pavet, Adjoint à la mairie de Charlieu
3. Patrice Leroux, Adjoint à la mairie de Chatenay
4. Fabrice Dejoux, Maire de Saint-Igny-de-Roche
5. Christian Gondy, Maire de Saint-Edmond
6. Serge Malatier, Adjoint à la mairie de Gibles
7. Jean-Claude Chataignier, Maire de Varennes sous Dun
8. Pierre Auvolat, Maire de Saint-Bonnet-de-Cray
9. Jean-François Soulard, Maire de Saint-Christophe en Brionnais
10. Henri Ducarre, Maire de Vauban
11. Henri Mamessier, Adjoint à la mairie de Baudemont

Contenu des discussions

Volet A : Qualité des eaux

Synthèse des discussions

- Les élus ne disposent pas d'informations concernant la qualité de l'eau sur leur territoire.
- Le territoire est perçu comme globalement peu soumis aux pollutions liées aux pesticides même si le changement climatique peut induire, à l'avenir, une augmentation de la concentration de certaines pollutions.

Contenu détaillé des discussions

Vert <i>Amélioration</i>	Jaune <i>Pas d'évolution</i>	Rouge <i>Dégradation</i>	Gris <i>Sans avis</i>
2	5		3

Les élus participant à l'atelier ont partagé le fait qu'ils n'ont pas connaissance de l'état de la qualité de l'eau sur le territoire de leur commune. « *Nous, on voit couler l'eau, oui... Est-ce qu'elle est bonne on ne sait pas !* ». La grande majorité d'entre eux ont, pour cette raison, voté gris ou jaune. Ils ont témoigné du fait qu'ils n'ont pas de retours à ce sujet, en partie du fait qu'ils ne cherchent pas à en obtenir.

Les participants ayant donné un avis positif s'appuient sur le fait que certaines substances sont, aujourd'hui, moins utilisées, notamment du fait des évolutions de pratiques concernant les pesticides. Selon eux, peu de cultures sont pratiquées sur le territoire ce qui explique sur les pollutions agricoles soient mesurées. Cependant, ils pensent que le changement climatique change la donne du fait que la diminution de la ressource en eau contribue à une augmentation de la concentration des pollutions.

Certains participants à l'atelier ont souligné que si des améliorations sont constatées sur la qualité de l'eau, ce n'est pas dû aux travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivière car aucune intervention n'a été réalisée sur les cours d'eau et petits affluents de leur commune.

L'amélioration du fonctionnement des dispositifs d'assainissement n'a pas été citée par les élus comme un déterminant clé de la qualité de l'eau.

Volet B1 : Gestion et aménagement des cours d'eau

Synthèse des discussions

- Les actions réalisées sur les cours d'eau dans le cadre du contrat de rivière sont de qualité mais beaucoup reste encore à faire.
- Un sentiment d'intervention inégale sur le territoire (certaines zones en bénéficieraient plus que d'autres) existe mais ne semble pas représenter la réalité.
- La stratégie du Symisoa concernant la restauration de la ripisylve est globalement perçue comme pertinente mais mal comprise (notamment par les agriculteurs riverains).
- La stratégie de restauration de la continuité consistant à retirer tous les seuils d'un cours d'eau pose question à plusieurs niveaux (poissons, dispo de l'eau pour éteindre les incendies).
- La préservation des zones humides est jugée importante. Leur gestion doit être pragmatique et prendre en compte le fonctionnement des exploitations agricoles.

Contenu détaillé des discussions

Vert <i>Amélioration</i>	Jaune <i>Pas d'évolution</i>	Rouge <i>Dégradation</i>	Gris <i>Sans avis</i>
2	6	0	2

La position des participants en ce qui concerne les travaux réalisés au niveau des cours d'eau dans le cadre du contrat de rivière est plutôt mitigée. A la suite du vote, différentes idées ont été exprimées spontanément :

- Difficile de donner un point de vue. Les travaux sont de qualité mais il reste beaucoup à faire.
- Sur le Bézo, des travaux ont été réalisés de manière satisfaisante mais, aujourd'hui, les plantations s'embroussaillent car elles sont laissées à l'abandon.
- Les travaux (mise en défens, restauration de la ripisylve) réalisés permettent de nettes améliorations de la situation dans un certain nombre de communes.

Le sentiment biaisé d'une intervention inégale

Un élu pense qu'il peut y avoir un sentiment, chez certains élus, que des zones du bassin versant sont moins investies que d'autres. Cela tient probablement, selon lui, au manque de visibilité global des actions mises en œuvre. Par ailleurs, dans le bassin versant, il est plus facile d'intervenir dans certaines zones que d'autres. Sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, les habitants sont plus habitués aux interventions dans les cours d'eau (« *C'est rentré dans les mœurs.* ») Un élu de la commune de Chatenay pense qu'il est plus difficile d'intervenir dans sa zone. D'autres participants conviennent que Charlieu représentait clairement une priorité et que si certaines communes n'ont pas encore fait l'objet de travaux, cela se fera par la suite.

Un autre élu indique que dans certaines zones où les interactions entre les agriculteurs et le Symisoa se sont mal passées au départ, il n'est plus possible de réaliser des travaux. « *Les agriculteurs se sont braqués car le Symisoa est venu dans les propriétés sans informer les personnes concernées au préalable.* » A la suite

de ces différentes expériences, les interactions se sont considérablement améliorées, bien que certains irréductibles persistent à résister. « *Il y en aura toujours.* »

Une compréhension de la stratégie du Symisoa et de CBC en termes d'entretien de la ripisylve

En ce qui concerne l'entretien, plusieurs élus ont convenu que les ripisylves les moins entretenues étaient finalement les plus efficaces d'un point de vue écologique. Selon eux, la stratégie du Symisoa est de laisser une ripisylve naturelle, très développée. Cela est pertinent même si certaines zones du territoire sont inaccessibles (et par conséquent mieux protégées). Ils sont cependant conscients que cette vision des choses est encore peu partagée sur le territoire et que la communication en ce sens est importante. Selon eux, réaliser l'entretien de la ripisylve peut être difficile pour les agriculteurs. Les ronces constituent le point d'achoppement : elles prennent beaucoup de terrain rapidement. Ce qui importe aux agriculteurs est que leur clôture ne soit pas envahie et, pour cela, qu'elle soit tenue hors de la végétation. Par ailleurs, selon eux, la priorité concerne le retrait des embâcles qui causent des problèmes dans les cours d'eau (érosion, inondations, etc.) Enfin, ils ont échangé sur le fait que les droits et les devoirs des riverains des cours d'eau sont encore mal connus et pas clairs pour tous les concernés (propriétaires, élus, exploitants, etc.)

Concernant la restauration du Bezo à Charlieu, un élu s'est exprimé sur l'objectif du projet. Il s'agit d'intervenir sur la rivière mais également la donner à voir, lui redonner une place dans l'aménagement, etc. « *Elle est cachée, invisible, les habitants en ignorent l'existence. On veut que ce soit vivant.* »

Des interrogations sur les actions en matière de continuité

Les participants à l'atelier se sont interrogés sur la pertinence de détruire tous les seuils allant à l'encontre de la continuité écologique des cours d'eau. Selon certains, cela implique de détruire des réserves d'eau qui permettent à des quantités de poissons de rester en vie en période de sécheresse. Par ailleurs, ces réserves pourraient, à l'avenir, se révéler déterminantes notamment en alternative à aux ressources du réseau AEP utilisées par les bornes à incendie. D'autres élus ont avancé les justifications de la suppression des seuils : limiter le réchauffement de l'eau, éviter la banalisation des populations piscicoles, éviter l'évaporation de l'eau. Globalement, les participants ont convenu de l'importance de prendre les différents enjeux en compte.

Réflexions sur l'importance des zones humides et de leur gestion

Les discussions sur les zones humides ont débuté par quelques constats liés au fait qu'elles ont tendance à disparaître et qu'il est important de les protéger. Certains élus ont confirmé leur connaissance de l'inventaire qui a été réalisé lors du précédent contrat de rivière. Les participants ont également évoqué les MAEC qui ont été proposées aux exploitants agricoles mais dont le dispositif a mal fonctionné (fin des financements, des agriculteurs s'étant engagé dans de le respect d'un cahier des charges et qui n'ont pas perçu de subvention). Un débat entre élus (ayant une bonne connaissance de l'activité agricole) a porté sur l'intérêt de positionner des rigoles dans les zones humides pour en faciliter la gestion. L'objectif est, selon eux, de faciliter le pâturage des vaches et d'éviter que ces milieux ne deviennent impénétrables (certaines bêtes peuvent rester coincées). Ils ont, par ailleurs, rappelé que, lors des sécheresses, les zones humides constituaient une richesse importante pour l'exploitation, notamment par la fraîcheur qu'elles apportent.

Volet B2 : Risque d'inondation

Sur le bassin versant, les risques d'inondations sont perçus par les élus présents à l'atelier comme concentrés sur certains secteurs. Ils ont notamment parlé de l'événement de **Marcilly** qui fut très violent avec une montée rapide de l'eau renforcée par la présence de nombreux embâcles.

Volet B3 : Gestion quantitative de la ressource

La gestion quantitative de la ressource en eau constitue un vrai sujet d'inquiétude pour les élus participant à l'atelier. Ils ont témoigné de différents constats : « *Les rivières sont très basses, vont-elles sécher ?* » « *Les agriculteurs doivent transporter de l'eau pour les bêtes, en allant la chercher très loin parfois* ». Selon eux, différents problèmes vont se poser à l'avenir sur l'abreuvement en termes financiers et en termes de temps investi par les exploitants pour répondre aux besoins de leurs troupeaux.

Un débat a eu lieu sur les retenues collinaires. Selon certains participants, elles peuvent constituer une solution pour l'abreuvement ainsi que pour l'extinction des incendies (en lien avec la Défense des forêts contre les incendies - DFCI). Le maire de la commune de Chatenay a témoigné du refus par la Police de l'eau d'un projet de ce type.

Selon les participants, les enjeux se situent également au niveau de l'approvisionnement du territoire en eau potable. Certaines communes ont connu de vraies tensions lors de l'été 2022 et sont en recherche de solutions. Plusieurs communes du territoire ont recouru à la distribution d'eau potable par camion.

Le projet du Symisoa de mener une étude concertée sur l'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique dans les bassins versants du Sornin et du Jarnossin est perçu comme nécessaire. Les participants à l'atelier ont partagé leur point de vue positif sur le fait de mettre les différents acteurs concernés autour de la table : syndicats des eaux, agriculture, etc. Selon eux, le problème dépasse le territoire. La question doit être portée à d'autres échelles, notamment le Département ? « *Le problème nous dépasse. Mais en même temps, il faut une logique de bassin versant. Il est important de ne pas s'en éloigner : (cohérence hydrographique, ancrage dans les réalités locales)* ».

Volet C : Animation du contrat de rivière

Une nécessité de plus de visibilité et de communication

Les élus présents à l'atelier ont convenu de la difficulté de faire évoluer les mentalités et les pratiques des habitants en matière de consommation de l'eau. Selon eux, travailler avec les jeunes est pragmatique. « *Les enfants éduquent leurs parents* ». Ils ont souligné le fait que le travail de sensibilisation auprès des jeunes fait généralement tâche d'huile au niveau d'autres générations. Certains élus ont partagé un point de vue différent en considérant « *qu'il ne suffit pas d'attendre que les jeunes changent les choses !* » Pour eux, il est important d'être plus volontariste afin de susciter des évolutions plus rapides par le biais de conférences, des documents de sensibilisation... et globalement d'une diffusion plus importante d'information, notamment dans les bulletins municipaux.

Concernant la visibilité du Symisoa, les participants à l'atelier ont souligné le fait que le Symisoa soit insuffisamment connu.

- Selon eux, la structure est plus ou moins connue des élus. Au niveau des conseils communaux, une partie d'entre eux n'en ont pas connaissance. Les délégués du Symisoa présents à l'atelier ont signalé qu'ils ne parvenaient pas à transmettre suffisamment d'information à leurs collègues élus au sein des intercommunalités et des communes. « *Qu'est-ce qu'est vraiment le Symisoa ? Quelles sont ses compétences ? Qu'est-ce qu'il peut apporter aux communes... ? Ce n'est pas clair pour bon nombre d'élus communaux* ».
- Par ailleurs, au niveau de la population, le Symisoa n'est, selon eux, quasiment pas connu. Un élu présent a questionné le fait qu'il soit nécessaire pour la structure d'être visible/lisible pour le grand public. Selon lui, il ne paraît pas indispensable qu'elle soit connue de tout le monde. En revanche, cela est important au sein des élus et des agriculteurs. D'autres participants se sont dits davantage favorables à une visibilité plus large du Symisoa.

Peu de discussions sur le pilotage et les partenariats

Aucun participant à l'atelier n'a participé aux instances de pilotage du contrat et ne s'est exprimé à ce sujet. Un membre de l'APPMA des Amis du Sornin a regretté que l'association ne soit pas invitée à cet espace.

La question du partenariat dans la mise en œuvre du contrat de rivière n'a pas suscité de discussions. Un participant a suggéré de renforcer le partenariat entre le Symisoa et les syndicats des eaux du territoire.